



La suspension du contrat de travail pour activité partielle prolonge-t-elle la période d'essai ?

Jurisprudence publié le **17/04/2020**, vu **1388 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La réglementation adoptée pour faire face au coronavirus (Covid-19) dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pose de nombreuses questions.

Tout salarié titulaire d'un contrat de travail peut bénéficier de l'activité partielle (Doc. technique DGEFP août 2013, fiche n° 2.3), y compris le salarié en période d'essai.

La période d'essai ayant pour but de permettre l'appréciation des qualités du salarié, celle-ci est prolongée si le contrat de travail est suspendu. Cette règle est appliquée par la jurisprudence en cas de maladie, de congés payés ou de prise de jours de récupération du temps de travail (notamment : Cass. 1e civ. 4-1-1995 n° 93-13.614 P : [RJS 2/95 n° 105] ; Cass. soc. 11-9-2019 n° 17-21.976 FP-PB : [RJS 11/19 n° 613]).

En pratique, si l'entreprise ou l'établissement est totalement fermé, la période d'essai est suspendue et reprendra son cours au moment de la réouverture. Si l'activité partielle prend la forme d'une réduction du temps de travail, la période d'essai est prolongée à due proportion : par exemple, en cas d'activité partielle 2 jours par semaine pendant 8 semaines, le salarié travaillera 16 jours de plus à l'essai.

https://www.assistant-juridique.fr/duree_periode_essai.jsp

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)
- [Sanctionner un salarié](#)
- [Licencier un salarié pour faute](#)
- [Modifier un contrat de travail](#)
- [Saisir le Conseil de Prud'hommes](#)

- [La promesse d'embauche, un avant-contrat de travail](#)
- [Promesse d'embauche et proposition d'emploi : différences](#)
- [La rédaction d'un contrat de travail est-il obligatoire ? Et le contrat verbal ?](#)
- [Comment rédiger un contrat de travail ?](#)
- [Rédaction du contrat de travail : avantages en nature et frais professionnels](#)

- Qu'est-ce qu'une clause d'exclusivité ?
- Qu'est-ce qu'une clause d'objectifs ou de quotas ?
- Qu'est-ce qu'une clause de garantie d'emploi ?
- Qu'est-ce qu'une clause de dédit-formation ?
- L'indemnité et la clause de non-concurrence
- Clause de mobilité : conditions de validité
- Refus d'application d'une clause de mobilité : conséquences
- Comment rompre une période d'essai ?
- Renouvellement de la période d'essai : possible ou pas ?